ZORO®



Version

1.0

Date de révision: 20.10.2022

Numéro de la FDS:

50000643

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **ZORO®**

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000643

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la substance/du : Insecticide

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S

> Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Danemark

Téléphone: +45 9690 9690 Téléfax: +45 9690 9691

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com (Informations générales

sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux ré-

glementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha phosphonoomega[2,4,6-tris(1- phenylethyl)phenoxy]-	114535-82-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	71751-41-2 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-





Version 1.0

Date de révision: 20.10.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000643

Date de la première version publiée:

20.10.2022

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale En cas d'inhalation

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition provoque des symptômes de dépression du sys-Risques

tème nerveux. Des doses élevées provoquent la mort par

insuffisance respiratoire.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de phosphore

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

tion sans danger Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
distillats paraffiniques légers (pétrole), hy- drotraités	Travailleurs	Inhalation		2,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale		
	Consomma- teurs	Oral(e)		0,74 mg/kg
abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)				0,0025 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octanoate de méthyle	Eau douce	0,002 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	47,6 μg/l
	Eau de mer	180 ng/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,028 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e)	66,6 mg/kg
	Eau de mer	0 mg/l
octane-1-ol	Eau douce	200 μg/l
	Eau de mer	20 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	55,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,210 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	1,6 mg/kg poids
		sec (p.s.)
abamectine (association d'aver- mectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	Eau douce	0,35 ng/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce

produit.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que

ZORO®



Version 1.0

Date de révision: 20.10.2022

Numéro de la FDS:

50000643

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.10.2022

préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de

l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc cassé

Odeur : légère, aromatique, type hydrocarbure

pH : 6,5 (25 °C)

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : 104 °CDécomposition

Point d'éclair : > 104 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Pression de vapeur : 0,00001 hPa (25 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : non déterminé

Densité : 950 g/l (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible pour ce mélange.

Température de décomposi-

tion

env. 60 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 15.000 mPa.s

ZORO®



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée:

1.0

20.10.2022

50000643 Date de la pre

20.10.2022

Propriétés explosives

Non explosif

Propriétés comburantes

Non comburant

9.2 Autres informations

Taille des particules

: Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Auto-inflammation : > 400 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.260 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,62 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Remarques: Signes sévères de toxicité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

octane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,05 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 5,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

DL50 (Rat): 340 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,074 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle): 0,052 - 0,54 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:

octane-1-ol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: TA98

Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée: 1.0

20.10.2022

Génotoxicité in vivo Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346; Viscosité \leq 20,5 mm2/s à 40°C)

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Pas de potentiel génotoxique

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce Souris Voie d'application Dermale Durée d'exposition 78 semaines Résultat négatif

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346; Viscosité ≤ 20,5 mm2/s à 40°C)

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Méthode OCDE ligne directrice 451

Remarques Non classé

OCDE ligne directrice 453 Méthode

Remarques Non classé

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

octane-1-ol:

Effets sur la fertilité Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral

Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée: 1.0

20.10.2022

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour

Durée d'un traitement unique: 20 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 1.000 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Tératogénicité: NOAEL: 2.000 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Remarques: Huile minérale, hautement raffinée, DMSO < 3%

(IP346 ; Viscosité \leq 20,5 mm2/s à 40°C)

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la - Evaluation

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Composants:

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

octane-1-ol:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Toxicité à dose répétée

Composants:

octane-1-ol:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 1127 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce : Rat, femelle

NOAEL : 1243 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 13 sem.

Dose : 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 13 weeks

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEC : > 0.98 mg/l

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 4 weeks

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Selon les données provenant de composants similaires





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Espèce : Chien
LOEL : 0,5 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 409

Espèce : Rat

LOAEC : 0,0027 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 30 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'exposition provoque des symptômes de dépression du sys-

tème nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.

Composants:

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Remarques : L'exposition provoque des symptômes de dépression du sys-

tème nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,205 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,020 mg/l

Durée d'exposition: 48 h





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 20

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50: 0.17 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

CL50: 0.66 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

octane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

: (Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

NOEC: 1 mg/l

20.10.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magn

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEL: > 1,93 mg/l

Durée d'exposition: 0,16 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOELR: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

ZORO®



Version 1.0

Date de révision: 20.10.2022

Numéro de la FDS:

50000643

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.10.2022

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,034 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00023 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 70

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,0044 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00003 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 16 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50: 0.00083 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

octane-1-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 82,2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 31 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 30 - 40 %

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Il subit une dégradation dans l'environnement et

dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

octane-1-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,5 (23 °C)

octanol/eau pH: 5,7

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Facteur de bioconcentration (FBC): 54

ZORO®



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000643

Date de dernière parution: -

20.10.2022 1.0

Date de la première version publiée:

20.10.2022

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation

endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectin)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectin)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Abamectin)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Abamectin)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Abamectin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

Code de classification : M6 Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2,4,6-tris(1-

phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-, phosphate, potassium

salt

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine

B1b) (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la

ZORO®



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.10.2022 50000643 Date de la première version publiée:

20.10.2022

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Acute Tox. 4	H302	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul	
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR